



# Soutenez l'Espérance

Pour répondre au vœu légitime des parents d'inscrire leurs enfants dans une école délivrant une instruction en continuité avec l'éducation qu'ils leur donnent à la maison, l'Association Education Pays de Lorient (AEPL) a décidé d'ouvrir dès septembre 2015 une nouvelle école à Hennebont, dans l'agglomération lorientaise. **L'Espérance est une école libre hors-contrat attachée à l'enseignement de l'Eglise catholique romaine.**

## Les objectifs de l'école de l'Espérance

- un enseignement de qualité
- des méthodes pédagogiques éprouvées
- une équipe expérimentée
- des effectifs réduits
- la découverte du Vrai, du Bien, du Beau
- une formation spirituelle solide et enrichissante
- un développement équilibré de l'intelligence et de la personnalité
- cohérence entre formation scolaire et éducation familiale



## Une école hors-contrat : une triple liberté garantie

- le choix des programmes et progressions,
- le choix des livres scolaires
- et le recrutement des enseignants

**... mais les écoles hors contrat ne reçoivent aucune aide financière de l'Etat.**

## Contribuez à la réussite du projet !

Vous pouvez nous aider de plusieurs manières :

- en priant
- en diffusant cette plaquette autour de vous
- en donnant du temps ou du matériel (tapis de gym, mobilier, jeux, livres, etc.)
- en faisant un don à l'Association



### Mes coordonnées

Nom : .....  
Prénom : .....  
Société : .....  
Adresse 1 : .....  
Adresse 2 : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....



### Je soutiens

**Je souhaite soutenir financièrement l'action de l'Association Éducation Pays de Lorient (AEPL) et sa mission d'éducation et bénéficier d'une économie d'impôt.**

- J'effectue un virement mensuel (coordonnées indiquées ci-dessous) :
- 20,00 €       30,00 €       50,00 €       autre (.....)
- J'effectue un don ponctuel (chèque à l'ordre de l'AEPL) :
- 30,00 €       75,00 €       200,00 €       autre (.....)
- Je demande un reçu fiscal

**Nota bene :** Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pour les entreprises, déduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

**Pour un virement bancaire (unique ou périodique) sur le compte de l'association :**  
IBAN : FR 76 1600 6211 1100 8076 8850 271 / BIC : AGRIFRPP860

### Je signe

A (lieu) : ..... , le (date) : .....  
Signature :

### Où écrire ?

Chèque à l'ordre de « Association Éducation Pays de Lorient » à envoyer avec ce bon dument rempli et signé à l'adresse suivante : Association Éducation Pays de Lorient - 6, allée de la Poterie - 56270 Plœmeur.